



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E84369

VALABLE JUSQU'AU 01/09/2026

ÉDITÉ LE

14/08/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 30/05/2005

Forme juridique : SAS

Capital : 300 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC STRASBOURG 2005 B 1233

Siret : 483 121 802 00043

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 4027621

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 129820941

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 129820941

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2025

Raison sociale : THERMIEPERT

RUE DE LONDRES  
67670 MOMMENHEIM

Téléphone : 03 88 10 54 55

Portable : 06 32 74 60 63

Site Internet : www.thermiexpert.com

E-mail : info@thermiexpert.com

Responsabilité légale :

LENGENFELDER ANDRÉ PRÉSIDENT

Fax : 03 88 10 54 56

Effectif moyen : 46

Tranche de classification : EFF3

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	19/05/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	15/05/2025
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	06/07/2023

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
<input type="checkbox"/> Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Pompe à chaleur : chauffage	03/06/2021
<input type="checkbox"/> Chauffe-Eau Thermodynamique	15/05/2025
<input type="checkbox"/> Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Ventilation mécanique	01/01/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.